



Conseil économique et social

Distr. générale
25 août 2014
Français
Original : anglais

Session de fond de 2014

Deuxième réunion de coordination et de gestion

Compte rendu analytique de la 24^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 13 juin 2014, à 10 heures

Président : M. Oh Joon (Vice-Président). (République de Corée)

Sommaire

Questions relatives à l'économie et à l'environnement (*suite*)

a) Développement durable

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions
(*suite*)

f) Le tabac ou la santé

Questions relatives à l'économie et à l'environnement (*suite*)

c) Statistiques


Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).

14-55386 (F)



Merci de recycler 



En l'absence de M. Sajdik (Autriche), M. Oh Joon (République de Corée), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 15.

Questions relatives à l'économie et à l'environnement (suite)

a) Développement durable (A/69/79-E/2014/66; E/2014/33; E/2014/L.15)

1. **M. O'Connor** (Chef du Service de l'analyse des politiques, Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales) présentant le rapport du Secrétaire général sur l'intégration des trois dimensions du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies (A/69/79-E/2014/66), dit qu'alors que le rapport de l'année dernière (A/68/79-E/2013/69) a fait le point sur les progrès accomplis par les organismes des Nations Unies dans l'intégration des trois dimensions dans leurs stratégies et dans leurs activités opérationnelles, le présent rapport s'attarde de manière plus circonstanciée sur les instruments pouvant être utilisés dans l'intégration au sein d'organismes donnés des Nations Unies et dans plusieurs organismes, et décrit également les progrès accomplis au niveau intergouvernemental dans les débats sur des aspects du programme de développement pour l'après-2015. Depuis le dernier rapport, le Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 a également établi son rapport, dans lequel il a présenté cinq changements transformateurs comme moteurs du programme pour l'après-2015. Par conséquent, un programme axé sur le développement durable a suscité une convergence de points de vue. Le système des Nations Unies doit être prêt à épauler les États Membres dans la mise en œuvre d'un tel programme, ce qui nécessite un examen plus approfondi et une mise en œuvre de l'intégration des trois dimensions. Le rapport actuel évoque également le rôle des inspections, des évaluations et des examens par les pairs dans la promotion d'une intégration efficace, ainsi que la manière dont le système des Nations Unies pourrait soutenir au mieux les débats en cours sur le programme de développement pour l'après-2015.

2. Au niveau opérationnel, plusieurs mécanismes d'assurance de la qualité et de sauvegarde ont été mis sur pied aussi bien dans les institutions de Bretton Woods qu'au sein du système des Nations Unies afin de

faire en sorte que les trois dimensions du développement durable soient prises en considération dans les activités de programmation et les activités menées dans le cadre de projets. On s'emploie également à renforcer la cohérence et la coordination au sein des organismes des Nations Unies, et des réunions régionales sont tenues afin de contribuer au travail du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Plusieurs recommandations sont formulées dans le rapport pour soutenir et intensifier l'intégration des trois dimensions du développement durable dans les activités des organismes des Nations Unies.

3. **M. Ocampo Gaviria** (Président du Comité des politiques de développement), présentant le rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa seizième session (E/2014/33), indique que, vu l'hétérogénéité croissante des pays en développement, plusieurs classifications des pays ont été créées. La catégorie des pays les moins avancés, créée et reconnue par l'Assemblée générale, comporte des avantages manifestes par rapport aux autres catégories existantes, car sa définition est claire et elle repose sur des fondements analytiques solides et fait l'objet d'un examen par un groupe d'experts indépendant. En revanche, nombre de classifications existantes se fondent sur une assise analytique fragile ou répondent à des visées politiques, autant de lacunes qui sapent l'efficacité des politiques conçues pour remédier aux problèmes du développement y afférents. C'est pourquoi le Comité recommande d'observer une plus grande prudence quant à la création de groupes de pays dans le cadre des activités de coopération pour le développement. Dans la plupart des cas, les donateurs pourraient consentir un soutien axé sur des critères objectifs sans créer de nouvelles catégories de pays. Conformément aux dispositions de la résolution 67/221 de l'Assemblée générale, il est vivement recommandé que, dans une large mesure, les indicateurs comme le revenu national brut par habitant, l'indice du capital humain et l'indice de vulnérabilité économique soient pris en considération par les partenaires de développement dans leurs critères d'allocation de l'aide publique au développement. Le Comité préconise également de ne créer de nouvelles catégories thématiques liées à des problèmes particuliers de développement que lorsqu'une question est importante, mérite un ensemble spécifique de mesures d'appui qui est distinct des mesures existantes et nécessite des actions coordonnées au niveau international pour la résoudre.

4. La méthodologie utilisée pour identifier les pays les moins avancés a été examinée. La validité des critères actuels a été affirmée et quelques précisions ont été introduites. Les seuils d'entrée et de sortie pour l'indice de capital humain et l'indice de vulnérabilité économique notamment seront définis selon des niveaux absolus plutôt que relatifs. Ce changement permettra aux pays les moins avancés d'être admissibles au reclassement s'ils ont enregistré des progrès de taille, indépendamment des progrès des autres pays.

5. Le Comité a examiné les progrès de développement de pays retirés de la catégorie des pays les moins avancés. Les Maldives ont réalisé des progrès soutenus dans les domaines économique et social, malgré la réorientation des flux d'aide vers des secteurs autres que la santé et l'éducation et l'élimination brutale par certains partenaires commerciaux de l'accès préférentiel aux marchés. Samoa a également enregistré des progrès en matière de développement, en dépit des récentes catastrophes naturelles. S'agissant des pays recommandés pour un reclassement, le Comité a identifié des déficits substantiels en matière de développement humain en Guinée équatoriale, qui devra préparer une stratégie de transition pour remédier à sa dépendance à l'égard des hydrocarbures. Vanuatu quant à lui pâtira probablement des effets adverses du reclassement dans les domaines du commerce et du financement du développement. Partant, le Gouvernement devrait entreprendre la préparation de sa stratégie de transition et de développement et ses partenaires commerciaux devraient retirer progressivement leur soutien, conformément à la résolution 67/221 de l'Assemblée générale.

6. Le Comité a continué son travail sur le cadre de l'après-2015, en mettant l'accent sur le renforcement de la gouvernance mondiale afin de faciliter la mise en œuvre du programme de développement des Nations Unies. Les mécanismes de coopération internationale et de gouvernance mondiale ne fonctionnent pas comme il se doit, le système actuel n'étant pas à même de gérer l'intégration croissante et l'interdépendance entre les pays. En outre, les structures de gouvernance sont caractérisées par de graves asymétries au niveau de l'accès aux processus décisionnels et de la couverture des domaines d'intérêt commun. De telles asymétries ont contribué à créer et à perpétuer des inégalités aux niveaux international et national. De surcroît, les règles mondiales n'ont pas ménagé aux

gouvernements nationaux, en particulier ceux des pays en développement, une marge de manœuvre suffisante pour promouvoir le développement de leurs sociétés et la réduction des inégalités. Le Comité a fixé cinq principes fondamentaux pour orienter les réformes : responsabilités communes, mais différenciées, et capacités respectives; subsidiarité; intégration, transparence et responsabilité; cohérence et souveraineté responsable. Le Conseil devrait jouer un rôle moteur dans les réformes de la gouvernance et des règles mondiales, qui à leur tour devraient être au cœur du partenariat mondial pour le développement.

7. **M. Kantorczyk** (Allemagne) demande de plus amples informations sur les mandats et le travail des réunions régionales afférentes au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, et aussi sur les résultats escomptés.

8. **M. O'Connor** (Chef du Service de l'analyse des politiques, Division du développement économique durable du Département des affaires économiques et sociales) explique que trois réunions régionales ont été organisées par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) en vue de soutenir les travaux du Forum politique de haut niveau dans leurs régions respectives, comme prescrit par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/290.

Projet de résolution E/2014/L.15 : Rapport du Comité des politiques de développement

9. **Le Président** dit que le projet de résolution n'a aucune incidence sur le budget-programme.

10. *Le projet de résolution E/2014/L.15 est adopté.*

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (suite)

f) Le tabac ou la santé (E/2014/55)

11. **M. Bettcher** [Organisation mondiale de la Santé (OMS)] présente la note du Secrétaire général (E/2014/55) transmettant le rapport du Directeur général de l'OMS sur l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles. Soumis en application de la résolution 2013/12 du Conseil, ce rapport rend compte des progrès réalisés depuis juillet 2013 en vue

de créer l'Équipe spéciale interorganisations et de définir son mandat, y compris la répartition des tâches et des responsabilités. L'Équipe spéciale a enregistré des progrès considérables dans le soutien apporté aux efforts que déploient les pays en développement pour mettre en œuvre le Plan d'action mondial de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020, qui englobe un ensemble d'actions devant permettre d'atteindre une réduction de 25 % du risque de mortalité prématurée due aux maladies non transmissibles à l'horizon 2025.

12. Les membres de l'Équipe spéciale ont procédé à des missions d'évaluation des besoins dans divers pays afin d'épauler les gouvernements dans leurs efforts pour renforcer leurs régimes de maîtrise du tabagisme et se conformer à leurs obligations de surveillance et d'établissement de rapports aux termes de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. L'Équipe spéciale continuera d'accorder la priorité aux mécanismes de maîtrise du tabagisme et entreprendra, dans les mois à venir, des missions communes pour appuyer les gouvernements et leurs partenaires en vue d'intensifier les initiatives pour prévenir et maîtriser les maladies non transmissibles.

13. De concert avec l'Union internationale des télécommunications, l'OMS a lancé l'initiative *Be He@lthy, Be Mobile* afin d'aider les pays à utiliser les technologies mobiles pour combattre les maladies non transmissibles. Le Costa Rica, le Sénégal et la Zambie reçoivent un soutien opérationnel dans le cadre de cette initiative et les Philippines recevront de l'aide dans un avenir proche. L'OMS et le Programme des Nations Unies pour le développement ont tenu un atelier à Fidji sur les accords commerciaux et les maladies non transmissibles pour aider les États Membres de la région du Pacifique à faire en sorte que leurs accords commerciaux et leurs politiques en matière de soins de santé soient complémentaires.

14. Le projet de mandat de l'Équipe spéciale, qui figure dans le rapport, a été approuvé par le Conseil exécutif de l'OMS et l'Assemblée mondiale de la Santé. L'OMS invite le Conseil à adopter ce mandat et à approuver les autres recommandations formulées dans le rapport.

15. **M. Maksimychev** (Fédération de Russie) déclare que pour sa délégation l'examen des questions afférentes à la prévention et à la maîtrise des maladies non transmissibles par l'Organisation revêt une grande

importance. La Fédération de Russie a soutenu les efforts visant à faire en sorte que les maladies non transmissibles figurent au rang des préoccupations mondiales, notamment par la mise en place de l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles. Vu que la réduction du tabagisme constitue un aspect crucial des efforts de lutte contre les maladies non transmissibles, l'intervenant encourage toutes les parties intéressées à assister à la sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, qui aura lieu à Moscou du 13 au 18 octobre 2014.

Projet de résolution E/2014/L.13 : Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles

16. **M. Maksimychev** (Fédération de Russie), présentant le projet de résolution au nom des auteurs, dit que la Chine, la Jamaïque, le Kirghizistan et Monaco se sont portés coauteurs. Le projet de résolution approuve le mandat de l'Équipe spéciale et modifie le point de l'ordre du jour du Conseil intitulé « Le tabac ou la santé », qui sera désormais libellé comme suit : « Prévention et maîtrise des maladies non transmissibles », ce qui en élargit considérablement la portée. Le projet de résolution, qui pourrait être adopté par consensus, donnera un nouvel élan aux actions visant à mettre en œuvre le Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020 et la Déclaration politique de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles.

17. **M. Gustafik** (Secrétaire du Conseil) indique que la Serbie s'est jointe aux auteurs.

18. **Le Président** souligne que le projet de résolution n'a pas d'incidence sur le budget-programme et rappelle qu'il n'a été publié dans toutes les langues que le matin même. Il considère que le Conseil souhaite déroger à l'article 54 du Règlement intérieur afin de ne pas retarder l'adoption du projet de résolution.

19. *Il en est ainsi décidé.*

20. *Le projet de résolution E/2014/L.13 est adopté.*

La séance est suspendue à 11 h 15 et est reprise à midi.

Questions relatives à l'économie et à l'environnement (suite)

c) Statistiques (E/2014/24-E/CN.3/2014/35)

21. **M^{me} Vukovich** (Observatrice de la Hongrie), Vice-Présidente de la Commission de statistique, intervenant par liaison vidéo depuis Budapest, présente le rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-cinquième session (E/2014/24-E/CN.3/2014/35). Évoquant plusieurs questions clés abordées dans le rapport, elle fait observer que la Commission a demandé aux Amis de la présidence, qui ont œuvré en étroite collaboration avec le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, de continuer de fournir un soutien statistique afin de faciliter la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. La Commission a approuvé le programme de travail proposé des Amis de la présidence, y compris l'élaboration d'un cadre de mise en œuvre du suivi et de la mesure du programme de développement pour l'après-2015 en partenariat et en coordination avec les pays, les organisations régionales et internationales, ainsi que d'autres parties prenantes et les bailleurs de fonds.

22. La Commission s'évertue également à combler les lacunes dans les données disponibles sur certains pays, dont la plupart sont en développement. Sans statistiques de haute qualité, les pays éprouveront de grandes difficultés à consolider les acquis du développement; les décideurs sont dès lors exhortés à impliquer les statisticiens dans la formulation des politiques de développement. La Commission a également débattu des questions relatives à la « révolution des données » et à la prise de décisions fondée sur les faits, y compris la nécessité de renforcer et d'investir dans les capacités de collecte et d'analyse des données des pays, de moderniser les méthodologies statistiques des institutions, de mettre au point de nouveaux indicateurs, particulièrement dans les domaines de l'inégalité et de la gouvernance et de veiller à ce que toutes les parties prenantes bénéficient d'un accès gratuit ou à faible coût aux données. Une importance toute particulière échoit au dernier élément étant donné qu'il accroîtra la responsabilisation et la transparence des systèmes statistiques. De surcroît, il convient que les parties prenantes nourrissent des attentes réalistes quant à la mesure dans laquelle la révolution des données, notamment l'accumulation d'immenses quantités d'informations ou « données massives », pourra stimuler le développement. Des

methodologies appropriées pour élaborer des statistiques à partir des sources de données massives doivent être éprouvées et approuvées avant que ces sources ne puissent être utilisées intensivement dans la production de statistiques officielles.

23. **M. González Soca** (Cuba) déclare que les indicateurs pour le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable ne doivent pas uniquement reposer sur le rapport du Groupe de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015, qui n'est qu'une contribution au processus. Qui plus est, alors que les expériences d'organisations comme l'Organisation de coopération et de développement économiques, EUROSTAT et la Commission économique pour l'Europe sont précieuses, elles ne peuvent pas être appliquées de manière universelle, compte tenu des différences entre les régions. Les apports des autres régions doivent également être pris en considération et il conviendra de mettre davantage l'accent sur la contribution des organes statistiques régionaux. Bien que les sources de données massives puissent fournir d'immenses quantités d'informations, elles sont complémentaires et ne peuvent se substituer aux sources de données officielles. De plus, les pays en développement devront bénéficier de transfert de technologie, de renforcement des capacités et d'aide publique au développement pour pouvoir utiliser ces données avec efficacité. Les données issues des agences nationales de statistiques doivent être traitées comme il se doit et les gouvernements ont le droit de déterminer comment les parties prenantes accèdent aux données.

24. **M^{me} Vukovich** (Observatrice de la Hongrie), Vice-Présidente de la Commission de statistique, confirme qu'il est essentiel de renforcer les capacités statistiques nationales et d'utiliser les statistiques officielles lors de l'élaboration de mécanismes de suivi et de l'évaluation des objectifs de développement.

Projet de décision : Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-cinquième session et ordre du jour provisoire et dates de sa quarante-sixième session

25. **Le Président** invite le Conseil à se prononcer sur le projet de décision intitulé « Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-cinquième session et ordre du jour provisoire et dates de sa quarante-sixième session » figurant dans la section A du chapitre I du rapport de la Commission

de statistique sur les travaux de sa quarante-cinquième session (E/2014/24-E/CN.3/2014/35).

26. *Le projet de décision est adopté.*

La séance est levée à 12 h 15.
